

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

JANVIER 2025

430

**NAO : AUGMENTONS LES SALAIRES
RETRAITES : GAGNONS L'ABROGATION**



**Pour nos droits et nos emplois
continuons à développer la CGT**

Edito

03

**Quatre premiers
ministres en 2024 :
du jamais vu !**

NAO Spontex

05

**+ 3,5% d'augmentation
générale avec l'appui
des salariés !**

Maroquinerie

07

**Sous-traitance sous
les ordres du donneur
d'ordre**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com



Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris

MH-15575_2010 - ©AdobeStock

Quatre premiers ministres en 2024, du jamais vu !



Hassen Nassi
Secrétaire général

Les remaniements, la dissolution de l'assemblée nationale, et les censures marqueront l'histoire de cette année 2024. Nous avons assisté incrédules, aux tractions récurrentes pour leur maintien au pouvoir qui ont conduit durablement le pays dans l'instabilité et permis à la mouvance politique de l'extrême droite de s'installer ouvertement dans les pensées et les actes, au point d'influencer considérablement l'orientation des gouvernements éphémères qui se sont succédés depuis juin 2024. Même si lors de son discours des vœux, le président ose à peine admettre que la dissolution a causé davantage de division que de solution, il sait aussi que son cap budgétaire 2025, se heurtera aux oppositions, et diminuera toute chance de rebond présidentiel.

Sa politique de l'offre et du « quoi qu'il en coûte », a pesé lourdement sur les finances, et c'est aux plus faibles qu'il demande des efforts pour rembourser leur dette. Les conséquences sont dramatiques, et n'impactent que les salariés, les retraités, les jeunes, et les chômeurs, mais épargnent les riches et les multinationales. Porté par ses convictions néolibérales, il œuvre servilement pour une France sans sécurité sociale, avec une retraite par capitalisation, et un RSA conditionné à des heures de travail. À cette allure, environ 40% des français finiront dramatiquement sous le seuil de pauvreté, pendant qu'à l'autre bout de la terre, c'est l'impérialisme américain qui en dominateur, tente de nous prouver qu'il est plus que jamais, en compétition pour rester la première puissance économique mondiale. Souverainiste et protectionniste d'extrême droite, Trump se livre au jeu d'une guerre commerciale sans merci, qui nuit fortement aux relations économiques mondiales, et c'est particulièrement en Europe, où les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir.

Sans aucun plan stratégique pour l'industrie, la France se désindustrialise inexorablement, et s'assombrit économiquement. Depuis plusieurs mois déjà, les dangers qui pesaient sur les

emplois dans l'industrie se sont confirmés et le nombre d'entreprises qui ferment ou licencient explose. Le pays est secoué par une véritable hémorragie de l'emploi, alors que plusieurs milliards d'€ d'aides publiques ont été accordés aux entreprises, sans contreparties. C'est un véritable scandale que des entreprises qui versent des dividendes puissent en bénéficier. Il faut désormais exiger le remboursement intégral des aides perçues, lorsqu'elles licencient ou bien ferment alors qu'elles sont viables. Ces comportements ne sont pas sans lien avec la politique de l'offre, si chère à notre président.



Il est temps de prendre collectivement, la mesure de cette immense désespérance sociale qui s'étend partout dans le monde. Elle doit susciter en chacun de nous, l'éveil des consciences pour ouvrir la voie à un sursaut citoyen, capable de résister aux assauts du capital, qui tente de décimer le peu de démocratie et de liberté qu'il nous reste, pour espérer un meilleur avenir social. Comme l'a déjà montré l'histoire, le rassemblement du

salariat, aux côtés du front syndical, permet d'obtenir un contre-pouvoir dans les entreprises, mais aussi en dehors, en créant une véritable force d'opposition, qui tout en étant à la fois syndicale et citoyenne, aspire à une véritable justice sociale. Elle permettra une juste répartition des richesses créés par le travail, de rétablir les droits des travailleurs, des chômeurs et des retraités, de reconstruire notre système de protection sociale, de lutter activement contre les idéologies d'extrême droite racistes et xénophobes, et de militer ardemment pour une paix mondiale durable. Qui sait ? 2025 sera peut-être l'année du point de bascule de l'histoire, pour espérer une union citoyenne et syndicale contre l'austérité.

À l'occasion de ce premier éditto de l'année, je tiens à vous adresser à titre personnel et au nom de la fédération, une très bonne année 2025. ■

Novacel : un début d'année qui démarre par une victoire syndicale



Dans un contexte difficile, notamment en raison d'une période d'Activité Partielle Longue Durée (APLD), le syndicat CGT NOVACEL, groupe Chargeurs, est entré en négociation sur les salaires dès le 7 janvier.

Revendiquant une augmentation au talon minimum de 120€ brut pour tous les salariés touchant jusqu'à 2400€ brut, et de 5% pour ceux dont le salaire est supérieur, le syndicat s'est heurté à un refus catégorique de la direction, qui en retour propose une bien maigre augmentation générale (AG) de 1,8%, et une enveloppe d'augmentation individuelle (AI) de 1,8%. Malgré une seconde rencontre le 10 janvier, la direction refuse à nouveau, une revendication du syndicat d'accorder une augmentation de 2,3%.

■ Un arrêt de la production pour faire pression

S'en est trop pour le syndicat et les salariés de la production qui décident de débrayer le matin du 15 janvier, 1h avant la reprise des négociations prévue à 10h. Un arrêt de machine de production d'1h qui sera ensuite suivi par les équipes de l'après-midi, et dont le processus de redémarrage contraignant néces-

site 2h d'intervention. Un moyen de pression qui a obligé la direction à revoir sa position, en accordant **2,7% à tout le personnel de production ayant un salaire inférieur à 2200€ brut et 2% aux salaires supérieurs**, ainsi qu'une enveloppe de 0,8% d'Augmentation Individuelle (AI). Les équipes de production en 4X8 et 5X8 obtiennent 2% et une prime d'alternance de 10€, quant aux techniciens et ingénieurs, l'augmentation générale sera de 1,5% et 1,3% en AI, sans oublier les cadres qui auront 1% d'AG et 1,8% en AI.

Voilà un bon résultat de négociation qui démontre une fois de plus que la persévérance d'un syndicat soutenu par des salariés déterminés finit par payer ! Bravo aux camarades du syndicat CGT NOVACEL et son délégué syndical Fabien LEBOURG, et remercions les salariés qui se sont mobilisés pour soutenir le syndicat, pour arracher en ce début d'année 2025, le fruit d'une victoire syndicale sur les salaires. ■

SALAIRES

Le salaire de base grignoté par les éléments variables !

Une étude de la DARES publiée en janvier 2025 analyse l'évolution du salaire de base et l'évolution de la rémunération variable.

On y apprend tout d'abord que la part du salaire de base dans la rémunération globale avant le COVID se situait autour de 80 %, (80,1 % en 2013 et 80,4 % en 2018) dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur privé. 94,5 % des salariés percevaient en parallèle un élément de rémunération variable (prime, complément de salaire, épargne salariale, etc.), le plus souvent dans les entreprises de 100 salariés.

Après le COVID, l'étude nous apprend que la part de rémunération brute recule de 3 points à 77,1 % du fait de l'introduction d'autres éléments de rémunération n'ayant pas le caractère de salaire comme la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA, devenue aujourd'hui PPV) ou l'indemnité d'activité

partielle. Elle nous dit que la quasi totalité des salariés du privé perçoivent maintenant au moins un élément de rémunération variable dans leur salaire sous forme de prime ou de complément de salaire (87,5 % 2022) . Par contre, les rémunérations liées aux heures supplémentaires et complémentaires ne concernent plus que 42% des salariés. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus la part de salariés percevant un élément de rémunération variable augmente également...

Cette étude met donc en lumière que les entreprises ont profité de la crise du covid pour diminuer encore la part des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale sur la fiche de paie !

Les rémunérations variables en parallèle

du salaire de base avant le covid sont maintenant incorporées dans la rémunération globale.

Alors que les négociations de salaire vont bon train dans les entreprises en ce début d'année, nous devons rester exigeants pour que le salaire de base des travailleur-ses augmente au moins autant que l'inflation chaque année pour tous les coefficients de la grille de l'entreprise. C'est une bagarre essentielle pour protéger nos salaires, nos retraites par répartition, notre sécurité sociale et éviter régulièrement aux mutuelles de répercuter leurs augmentations de prise en charge sur les dos des salariés et des retraités ! L'augmentation du salaire de base, donc du salaire brut, est l'affaire de toutes et tous et la signature de la CGT, une garantie de ce droit ! ■

Spontex : + 3,5% d'augmentation générale !

Grâce au soutien salarial sans faille, qui lui a toujours accordé une confiance totale, le syndicat CGT SPONTEX fort de son résultat obtenu lors des élections professionnelles en juin 2024, en raflant tous les postes, continue de siéger majoritairement pour porter les revendications et défendre les droits des salariés dans l'entreprise.

Malgré la volonté de la direction du groupe, de faire intégrer le syndicat CGT SPONTEX de Beauvais, dans les NAO au niveau du groupe, qui n'auront lieu qu'à partir du 1er avril, le syndicat a réaffirmé son exigence formelle qu'elles soient maintenues sur leur site à Beauvais en janvier.

■ Une revendication de 5% construite avec les salariés

C'est ainsi que, bien que l'inflation ne soit que de 1,2%, le syndicat mandaté par les salariés, n'a pas hésité à revendiquer une augmentation de 5% ainsi qu'une prime PPV de 1000€, dès le démarrage des NAO de ce début d'année.



■ Pas moins de 6 réunions

Il n'aura fallu pas moins de 6 réunions de négociations pour arracher à la direction de SPONTEX une augmentation générale de 3,5%, ainsi qu'une prime de 400 €. Après de multiples tractations, un accord a été trouvé pour que les 3,5% ne soient appliqués qu'à partir du 1er avril. En contrepartie de cette date d'application, une prime de 400€ sera versée immédiatement aux salariés, pour



compenser la perte de salaire qu'ils auraient dû percevoir si l'augmentation avait été appliquée dès le 1er janvier.



■ En 3 ans, 13% d'augmentation générale !

Rappelons qu'en trois ans, le syndicat a arraché 13% d'augmentation générale pour les salariés, un sacré score là aussi !

Félicitons les camarades du syndicat CGT SPONTEX et son délégué Manu VILLAIN pour leur très bon travail syndical et remercions les salariés pour la confiance qu'ils portent à leur syndicat CGT SPONTEX. ■

Des NAO tendues chez HEXCEL Fibers



Dans l'entreprise HEXCEL Fibers au péage de Roussillon, après 3 réunions, les NAO se sont soldées par un accord qui ne satisfait pas l'unanimité des salariés, comme le syndicat CGT.

A la mi-novembre, dans une liste de revendications, des points d'améliorations sur le thème de la pénibilité, ont été ajoutés à l'augmentation générale (AG) des salaires liée à l'inflation, pour répondre aux mauvaises conditions de travail décrites par les salariés.

Il s'agissait pour le syndicat CGT, d'ouvrir la porte à la négociation d'un accord

de réduction du temps de travail et obtenir des jours de congés supplémentaires. De manière catégorique, la direction a refusé toutes négociations sur ce sujet, et s'est contentée de proposer une enveloppe globale de 2,7%.

Après plusieurs échanges, la direction a contraint le syndicat CGT à faire le choix de la signature d'un accord comportant une enveloppe globale de 3,5%,

à savoir 2% d'(AG), 1% d'(AI) et 0,5% d'une prime « sécurité » liée à l'objectif de baisse du taux de gravité (160€/an sur 3 ans), faute de quoi, elle appliquerait de manière unilatérale l'enveloppe de départ (2,7%) ce qui a été accepté après consultation et accord des salariés. ■

Vente de Petit bateau : l'entreprise ne doit pas être bradée, ni les salariés sacrifiés !

Mercredi 15 janvier, les représentants du personnel ont appris en réunion, la décision du groupe ROCHER de se séparer de la marque Petit Bateau et de STANHOME (produits d'entretien). La marque Petit bateau représente à elle seule, plus de 3000 salariés partout dans le monde, dont 600 salariés rien que sur les sites de Troyes. Cette information a bien entendu, été largement relayée dans la presse.

Son président Bris ROCHER prétend que cette décision s'inscrit dans une stratégie de recentrage du groupe sur son cœur de métier, les cosmétiques. Il affirme dans la presse que le processus de recherche d'un repreneur n'en est qu'à ses débuts, et qu'il n'a pas encore de calendrier précis pour la vente. Il ajoute à cela, qu'il prendra le temps nécessaire pour examiner les options de reprise, avec l'objectif de conclure la vente d'ici la fin de l'année 2025.

Le plus inquiétant, c'est que pour l'instant, dans son interview, il n'a donné aucune garantie ferme concernant l'emploi après la vente, ni même de plan détaillé pour soutenir les employés de Petit Bateau, et il ne tient surtout pas à « bercer les gens d'illusions ». Autant de paroles, qui ne sont pas du tout réconfortantes dans les esprits des syndicats et des salariés, qui bien au contraire, commencent à s'inquiéter au plus haut point.

Même si l'entreprise Petit Bateau pèse peu sur le chiffre d'affaires global du groupe Rocher (2,2 milliards d'euros en 2024), cette décision survient à un moment où l'entreprise dégage des bénéfices après bien des sacrifices et des efforts des salariés pour la redresser.

La crainte d'une reprise par un fonds financier étranger

Ce fleuron Troyen de l'industrie du textile français ne doit pas finir entre les mains d'un fonds financier étranger, car nous savons tous comment cela se termine. Il suffit de se rappeler du sort réservé à la marque du Coq sportif, qui est à l'heure actuelle, toujours en sursis, pour ensuite s'interroger sur les réelles motivations des investisseurs financiers qui usent de la marque des fleurons de l'industrie française, tout en fabriquant en majorité en dehors de la France et en profitant des aides publiques sans contrepartie pour les emplois. Les dividendes que rapporte le fruit du travail des salariés, sont absorbés par des holdings étrangères qui échappent aux contrôles de la finance publique. Enfin, lorsqu'ils condamnent les entreprises à la fermeture, pas assez rentables à leurs yeux, les fonds s'assurent au préalable de loger la marque dans des holdings souvent placées dans un paradis fiscal. Ce n'est plus acceptable.



Emplois, droits, marque : syndicats et représentants du personnel doivent pouvoir contrôler la vente

Le lundi 20 janvier, le maire de la ville de Troyes a reçu le président Bris ROCHER sans la présence des syndicats qui l'avaient pourtant sollicité pour assister à cette rencontre. La vente ne doit pas se faire sans le contrôle et le consentement des syndicats et des représentants du personnel. Le président Bris ROCHER en portera seul la responsabilité sur le choix du repreneur si celui-ci ne garantira pas qu'il n'y aura aucune fermeture de site, ni licenciements, ni dénonciations des accords d'entreprise en vigueur. De même qu'en plus de ces exigences pour s'attribuer la marque, l'acquéreur devra investir dans un plan stratégique industriel de développement de la marque, afin d'en assurer la pérennité.

La fédération THCB, le syndicat THCB de l'AUBE, et l'UD CGT de Troyes continuent de suivre de près le sujet, en apportant le soutien et l'aide au syndicat Petit Bateau. ■

Maroquinerie : sous-traitance sous les ordres du donneur d'ordre

L'année 2024 a été compliquée pour les salariés de la maroquinerie. Les directions d'entreprise, étaient habituées depuis 10 ans à une croissance mirifique, où produire des sacs à main était plus rentable que vendre des diamants. Lorsque la croissance est redevenue « bonne », elles ont mis des pressions très fortes sur les salariés et participé à désorganiser le travail.

Il y a une différence entre les stratégies du groupe Vuitton et Hermès. La première misant sur le volume, la seconde sur le prestige du produit. Dans les deux cas de figure, ce qui a le plus augmenté ce sont les prix, bien plus que la quantité réalisée. Les prix des sacs à main se sont élevés de plus de 50%, alors qu'au même moment l'inflation était en dessous de 20%. Chez les donneurs d'ordre comme chez les sous-traitants, évidemment, les salaires n'ont pas suivi l'augmentation des prix de leurs produits.

Salaires, emplois : toujours les salariés, la variable d'ajustement

Pour maintenir leur marge colossale, les salariés de la vingtaine de sous-traitants ont été les variables d'ajustement. Très vite les intérimaires d'abord, les CDD ensuite, ont perdu leur travail. Ce sont des situations sociales très dures pour ces salariés et une perte d'expérience de travailleurs-ses formés pour les entreprises, qui se plaignaient justement il y a peu des problèmes de recrutement... L'inquiétude est très vite montée avec les changements de planning puis les congés imposés fragilisant le droit aux congés payés. La pression des donneurs d'ordre est forte y compris chez leurs salariés et c'est encore plus vrai chez ceux qui sont sous-traités.

Les échanges de la fédération avec les syndiqué-es des différents donneurs d'ordre et de leurs sous-traitants, comme chez TOLOMEI, RIOLAND, MADA, SOFAMA, FLEURUS, MAT, HOFICA... ont montré des inquiétudes fortes se transformant parfois en colère car ce sont toujours les travailleurs-ses la variable d'ajustement.



**Reconnaître le travail,
augmenter les salaires !**

L'année 2025 semble sur le même volume de production que la précédente. Si cela permet d'y voir plus clair, il faut des relations apaisées entre la direction des grands groupes avec leurs sous-traitants. Les besoins des 40 000 salarié-es de ce secteur, sur les conditions de travail comme sur les salaires doivent enfin être entendus.

Les NAO qui s'ouvrent dans les différentes entreprises de maroquinerie seront un indicateur fort pour donner des signaux concrets. La fédération et ses syndicats y seront attentifs comme pour la négociation dans la branche maroquinerie en cours. Les niveaux de salaire n'ont pas été revus depuis la revalorisation du SMIC au 1er novembre de 2%, équivalente à l'inflation. Avec un début de grille concernant de nombreux sala-

riés à 1807€ brut, soit moins de 6€ au-dessus du SMIC, comment peut-on l'accepter dans un secteur comme le luxe ? Nous attendons la réponse des branches patronales le 5 février ! Il y a urgence à reconnaître le travail de celles et ceux qui le réalisent à commencer par augmenter les salaires. ■



Retrouvez le résumé actualisé de la convention collective maroquinerie en scannant le QRCode ou en rubrique Droit/Cuir/Maroquinerie sur le site fédéral www.thcb-cgt.fr

RETRAITES : GAGNONS L'ABROGATION DES 64 ANS !

Deux ans après notre mobilisation historique, le gouvernement est contraint d'ouvrir des concertations pour revoir la réforme des retraites. Cependant, patronat et gouvernement vont tout faire pour empêcher l'abrogation de la réforme. Seule notre mobilisation peut faire la différence.

LE RETOUR

LA MOBILISATION MASSIVE DE 2023 A MIS LES RETRAITES AU CENTRE DU DÉBAT

D'ailleurs tous ceux qui ont défendu le recul de l'âge de la retraite ont été sanctionnés dans les urnes. En transparence, **la CGT rendra publique chaque étape de la concertation** pour que tous les salarié·es puissent suivre et décider ensemble de comment agir pour gagner.

64 ans, ça ne passe pas ! Il faut abroger la réforme et revenir au 62 ans pour ouvrir le chemin vers le retour à la retraite à 60 ans.

DÉMOCRATIE

LE VOTE SUR LA LOI RÉFORMANT LES RETRAITES DOIT ENFIN AVOIR LIEU !

de 70 % sont pour l'abrogation de la réforme des retraites. Pour que la démocratie soit respectée, la CGT exige dans tous les cas **un vote au Parlement ou la consultation des français-es par référendum.**

La concertation sur les retraites ne doit pas servir à légitimer la loi jamais votée, imposée par 49.3 en 2023 contre la volonté de la population. Aujourd'hui, plus

ENFIN

LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ OBLIGÉ D'ANNONCER L'OUVERTURE DE CONCERTATIONS SUR LES RETRAITES

nombreux leviers existent pour trouver les 16 milliards d'euros à l'horizon 2030, **le patronat refuse par principe** toute recette supplémentaire. Pire, ils veulent confier une partie de nos retraites aux fonds spéculatifs en mettant en place de la retraite par capitalisation.

Lors de ces concertations, les organisations syndicales vont se heurter au patronat et au gouvernement qui ne veulent pas revenir sur les 64 ans. Alors que **de**

RIEN

SUR LES SALAIRES, PENSIONS, LICENCIEMENTS ET SERVICES PUBLICS

contre les milliers de licenciements en cours ou sur la nécessité de stopper les attaques envers les services publics, premières préoccupations de la population. Son discours s'inscrit dans le sillage des **politiques économiques exclusivement aux bénéfices des grands groupes**, il poursuit le chantage à la dette, les menaces sur les services publics et la Sécurité sociale.

Lors de son discours à l'Assemblée le Premier ministre n'a fait aucune annonce pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour

POUR GAGNER : S'INFORMER, ÉCHANGER, MOBILISER

Alors que le chômage augmente, si les anciens travaillent plus longtemps il n'y aura pas de travail pour les jeunes. Prétendre nous faire travailler sans s'arrêter, pendant 43 années, jusqu'à 64 ans, sans avoir subi un licenciement, des carrières hachées, notamment pour les femmes, c'est mission impossible : il s'agit en fait de **baissier le montant de nos retraites.**

Alors que le retour à 62 ans représenterait pour 2025, 3 milliards €, soit moins de 1 % du budget total des retraites, le Gouvernement et le Medef nous parlent toujours des dépenses, jamais du manque de recettes... Pourtant en stoppant les **cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés** il y a de quoi financer aussi bien l'abrogation que des avancées sur les départs anticipés, contre la pénibilité et pour les régimes pionniers.

L'augmentation des salaires, l'égalité femmes hommes, la suppression des exonérations de cotisations permettraient de **financer les avancées sociales pour nos retraites.**

Pour en savoir plus : cgt.fr

